

## **CGV - Blossom**

### **CGV - Accompagnement collectif et individuel sur 3 mois**

#### **I. Préambule et définitions générales**

Le présent document est réalisé dans le cadre de l'activité de Auria Coaching domiciliée au 30 avenue du Général de Gaulle, 91160, Longjumeau dont le numéro SIRET est 883 267 528 00023.

Tout utilisateur (utilisatrice) de ce site internet ou client(e) de la coach est tenu(e) de consulter régulièrement les conditions générales de vente. Ce présent document vaut contrat et lie le client / la cliente à la coach. Ces dispositions particulières de vente prévalent sur les dispositions générales.

Les clauses de ces conditions générales de vente sont indépendantes les unes des autres, et la nullité de l'une n'entraîne pas l'invalidité des autres.

#### **I. Le contenu de l'accompagnement**

L'accompagnement porte sur l'objet suivant : proposer un accompagnement de 12 coachings collectifs et 3 coachings individuels en visioconférence afin de permettre à la cliente d'apporter plus de clarté à sa vie amoureuse en utilisant les outils mis à disposition par la coach.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Il est ouvert pour les femmes qui souhaitent être accompagnées dans ces domaines et échanger avec la coach pour atteindre leurs objectifs.

Les conditions de réservation et d'inscription sont précisées à l'article IV de ces présentes conditions générales de vente.

Le programme porte sur les points suivants :

- La coach propose 12 séances de coachings collectifs
- La coach propose 3 séances de coaching individuels
- Des exercices à faire entre les séances
- Un échange illimité (hors week-end et jours fériés) dont le cadre est fixé par la coach et sa cliente.

Durée de l'accompagnement : 3 mois

#### **II. La durée des accompagnements**

La cliente réserve son premier rendez-vous individuel et les autres seront fixés à la fin de chaque séance.

Les coachings collectifs auront lieu une fois par semaine, la date et l'horaire définis par la coach.

Le premier RDV est fixé après le premier paiement.

Les séances de coaching durent 1H chacune.

Pour toute modification de cette durée, par demande du client (de la cliente), la coach doit donner son accord préalable, sous 7 jours, après réception d'une lettre de réclamation écrite.

### **III. Le paiement de l'accompagnement**

Pour la rémunération de ses missions, la coach procède par paiement via la plateforme Système.io. Le paiement devra se faire avant le début de l'accompagnement (de manière totale ou partielle en fonction du choix du plan de paiement).

La cliente s'engage à payer la somme de :

- 990 € en une seule fois ou en 3 fois sans frais de gestion supplémentaires.

Les moyens de paiement acceptés par la coach sont les cartes bancaires (via le prestataire de paiement sécurisé Stripe) et Paypal.

La coach est exonérée de TVA en vertu des **articles 151 et 293 B** du Code Général des Impôts. La coach s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

Toutefois, elle s'engage à facturer les services réservés aux prix indiqués lors de la validation de la demande auprès de la coach. Le cas échéant, le prix applicable pour une demande de prestation sera le prix en vigueur dans ces présentes conditions générales de vente.

Les tarifs proposés dans le cadre de réductions et les promotions accordées sont définis ou accordés par la coach dans un délai déterminé.

Aucun escompte ni acompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

La somme correspondant au montant dû pour les séances de formation/coaching est exigible à la date de la demande, dès la réception de la facture.

Aucun remboursement ne pourra être effectué pour un service numérique téléchargeable en ligne : ebook, vidéo, podcast, quel que soit le titre et la forme du service proposé.

### **IV. Inscription et réservation**

L'accès aux prestations de formation/coaching se réalise par le biais d'une demande émanant de la cliente, par les biais suivants :

- Demande via un réseau social
- Demande par mail
- Directement via la page de vente

La coach étudie les demandes et se réserve le droit de refuser une collaboration si les problématiques rencontrées ne sont pas compatibles avec ses missions.

## **V. Confidentialité**

La coach s'engage à une politique stricte de confidentialité, et ne pourra divulguer aucune information donnée à l'occasion de la réalisation de ses missions, et à la fin du présent contrat.

La cliente s'engage également à respecter une stricte politique de confidentialité dans le cadre de ce contrat, et ne pourra fournir d'informations à caractère privé concernant la coach ou les clientes du programme.

Elle n'a pas le droit d'utiliser des contenus du programme (enregistrements ou capture d'écran) à des fins personnelles.

En cas de différend, les parties restent tenues par cette obligation de confidentialité et de discrétion, et violent le présent contrat s'ils ont un discours public de nature à porter préjudice à l'autre partie en cause.

## **VI. Informatiques et libertés**

La coach s'engage à traiter les données personnelles du client (la cliente) ou de l'utilisateur à des fins professionnelles et pour ses missions prévues dans le contrat.

La Cliente ou l'Utilisatrice dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données, ou de limitation du traitement, conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018). Toute réclamation à ce sujet doit être portée, de préférence, directement auprès de la Prestataire, afin de trouver une solution adaptée.

En cas de différend, la Cliente ou l'Utilisatrice peut librement le signaler à la CNIL, avec les informations légales en sa possession sur l'identité de la Coach ; à l'article I des présentes conditions générales de vente.

La durée de conservation et d'utilisation des données personnelles ne pourra pas excéder 3 ans, à compter de la première obtention de ces derniers.

## **VII. Retour des clientes**

Afin d'améliorer les services proposés, la coach se réserve le droit d'utiliser un retour statistique de ses prestations à des fins professionnelles (sur ses supports de communication, pour rendre un rapport d'analyse commercial de ses pratiques...).

La coach peut revenir vers la cliente après une prestation pour lui proposer de remplir un questionnaire de satisfaction cliente, qui sera utilisé uniquement à des fins professionnelles, et dans le respect de la politique de protection des données personnelles de ce présent document.

## **VIII. Propriété intellectuelle**

Les éléments fournis par la coach dans le cadre de ses missions restent de l'ordre de sa propriété intellectuelle. Tous droits de reproduction, modification et de diffusion sont réservés.

La reproduction, partielle ou totale, des supports de formation en organisation ou mis à la disposition des clientes ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la coach.

Chaque support de formation en organisation (papier, numérique, électronique, oral...) reste sous la propriété intellectuelle et le droit d'auteur de la coach. Cela concerne également les fiches synthèses et de travail donnés à la cliente par la coach, les lives et webinaires enregistrés.

La cliente s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de séances de formation en organisation. Cela vaut aussi pour les lives et webinaire (en direct ou enregistrés)

Il est strictement interdit à la cliente de procéder au don ou à la revente des supports écrits, oraux ou vidéos délivrés par la coach, sous peine de poursuites judiciaires.

## **IX. Rupture anticipée du contrat et litige**

Le droit applicable dans le cadre de ce contrat de prestation de services est le droit français.

La coach se réserve le droit d'arrêter un accompagnement ou de supprimer l'accès aux clientes qui ne respectent pas les CVG ainsi que la charte éthique (propos discriminatoires, racistes, injurieux,..)

Toute réclamation par la cliente doit être adressée à la coach par écrit. La coach dispose de deux semaines pour effectuer un retour par écrit.

La résolution unilatérale du contrat doit impérativement être effectuée par lettre recommandée avec avis de réception, avec un délai de préavis d'un mois. Les sommes correspondantes aux séances déjà exécutées ne seront pas rendues à la cliente, et une pénalité de 10% s'ajoute au montant total de la prestation.

Dans le cadre d'un litige, et en l'absence de solution amiable, le Tribunal compétent est celui de la coach.

Date de la dernière mise à jour : Décembre 2024